

# Conseil municipal du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 10 novembre, le conseil municipal de SAVY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de M Yannick HUMAIN, Maire.

Sont présents : ANCELLIN Vincent, ALONSO Julie, AUGUSTE Loïc, BONNEAU Céline, COULANGE Enguerran, HUMAIN Yannick, TIRMARCHE Aurélie, HUTTIN Pierre, DUVAL Albert, HERMANT Philippe, HECQ Nicolas, SALIGOT Thérèse.

Absents excusés : HICTER Jacques, Jean-Jacques Richard (procuration à Loïc AUGUSTE)  
Secrétaire : TIRMARCHE Aurélie.

Le maire ouvre la séance à 20H30.

## 1. LE CONSEIL DECIDE :

- ☞ D'accepter de modifier l'ordre du jour.
- ☞ D'approuver le procès-verbal du conseil du 22 septembre 2023
- ☞ D'approuver la décision modificative de la commune de Savy
- ☞ D'approuver le passage en M57(changements de la nomenclature obligatoire au 01/01/2024)
- ☞ D'accorder une prime inflation aux agents de la commune
- ☞ De valider le rapport d'activité éclairage public portant sur la période du 2 juillet 2022 au 01 juillet 2023
- ☞ D'approuver le rapport d'activité 2022 de la communauté de communes du pays du vermandois
- ☞ D'approuver le rapport de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023 de XDEMAT
- ☞ D'approuver les différentes longueurs des voiries communales présentées par Monsieur le Maire
- ☞ D'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à hauteur de 0% du produit de la taxe pour la communauté de communes du pays du vermandois
- ☞ D'approuver l'adhésion au programme « Villages d'avenir »
- ☞ D'accepter de participer au financement de la classe de neige.
- ☞ De valider le devis concernant l'isolation de l'école et autorise le maire à signer les différents documents s'y référant.

## 2. LE MAIRE :

- ☞ Informe que les demandes de subventions API et APV seront effectuées avant le 31/01/2024
- ☞ Donne rendez-vous place saint-martin à 10h30 pour la commémoration du 11 novembre
- ☞ Informe que les installations des décorations de Noël auront lieu le samedi 25 novembre et 2 décembre.

## 3. UN ELU :

- ☞ Informe que les colis des aînés sont commandés
- ☞ Informe que la MSA nous remercie pour la location de la salle lors du débat théâtrale.

La séance est levée à 21H45.

Le maire  
HUMAIN Yannick



Le Secrétaire  
TIRMARCHE Aurélie

